

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 JUILLET 2020, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

174-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire et par le biais des médias sociaux.

175-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15-06-2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Dérogation mineure au 1077, avenue des Écoles
8. Demande à la CPTAQ - Serres Toundra
9. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour la fromagerie La Normandinoise inc.
10. Officialisation d'engagement d'une préposée au restaurant
11. Officialisation d'engagement d'une préposée à l'entretien paysager
12. Officialisation d'engagement de préposées au restaurant (étudiantes)
13. Officialisation d'engagement d'une préposée à l'entretien et à l'accueil
14. Protocole d'entente avec le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour la Polyvalente
15. Autorisation pour l'installation d'un conteneur de chasse
16. Soumission - Contrôle des matériaux phase 2 - Resurfaçage du Rocher
17. Autorisation pour l'administration du service Accès D
18. Correspondance
19. Rapport des élus
20. Questions du public
21. Varia
22. Prochaine assemblée publique le 17 août 2020
23. Levée de l'assemblée

176-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

177-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15-06-2020, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 juin 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 juin 2020, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

178-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

179-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande.

180-2020

DÉROGATION MINEURE AU 1077, AVENUE DES
ÉCOLES :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1077, avenue des Écoles, en regard de l'implantation d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une implantation à 3,5 mètres de la surface de roulement et à environ 1,5 mètre de la ligne de propriété, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 3 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 25 juin dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1077, avenue des Écoles, soit, et est acceptée par le conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, l'implantation d'un garage à 1,5 mètre de la ligne de propriété, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 3 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

181-2020

DEMANDE À LA CPTAQ - SERRES TOUNDRA :

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la demande d'autorisation concernant l'acquisition de trois (3) lots (3 307 537, 3 307 539 et 3 307 540) à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande se situe dans la zone A82 du plan de zonage;

CONSIDÉRANT que l'utilisation projetée est conforme à la réglementation d'urbanisme et aux objectifs de développement des activités agricoles de la ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin appuie la demande d'aliénation de l'entreprise Serres Toundra inc.
- b) Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

182-2020

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
POUR LA FROMAGERIE LA NORMANDINOISE
INC. :

CONSIDÉRANT que la fromagerie La Normandinoise inc., située au 554, rue St-Cyrille s'adresse à la commission de protection du territoire agricole afin d'exploiter dans les bâtiments actuels et futurs de la ferme Beaugard, ses activités de transformation des produits de la ferme;

CONSIDÉRANT que la fromagerie La Normandinoise inc. avait obtenu une autorisation de la CPTAQ en 2007 pour une certaine superficie, qui aujourd'hui ne correspond plus à ses besoins;

CONSIDÉRANT que la fromagerie et la ferme envisagent de nouvelles productions pouvant avoir un impact sur ses besoins actuels;

CONSIDÉRANT que la ferme Beaugard, ainsi que la fromagerie sont situées en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la fromagerie est considérée comme une activité agricole sur la ferme puisqu'elle utilise les produits de la ferme;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de bâtiments de la ferme Beaugard, pour la transformation de certains de ses produits, est conforme à la réglementation d'urbanisme de la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la ville de Normandin préconise le développement de l'agriculture et appui la transformation à la ferme;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de bâtiments de la ferme Beaugard, construits en conformité à la réglementation en bordure de la route régionale 169, ne cause aucun préjudice notamment à l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin appuie la demande d'autorisation de la fromagerie La Normandinoise inc., afin d'utiliser autant qu'elle aura besoin des bâtiments de la Ferme Beaugard, pour la transformation des produits de la ferme.
- b) Que la présente résolution soit transmise à la CPTAQ.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

183-2020

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT D'UNE
PRÉPOSÉE AU RESTAURANT :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner l'engagement de la candidate retenu par le comité de sélection pour le poste de préposée au restaurant occasionnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Patricia Renaud à titre de préposée au restaurant occasionnel à la Ville de Normandin selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

184-2020

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT D'UNE
PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN PAYSAGER :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner l'engagement de la candidate retenu par le comité de sélection pour le poste de préposée à l'entretien paysager;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Mélissa Guay à titre de préposée à l'entretien paysager à la Ville de Normandin selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

185-2020

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT DE
PRÉPOSÉES AU RESTAURANT (ÉTUDIANTES) :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidates retenues pour le poste de préposé(e) au restaurant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Cassy Langevin et Gabrielle Mailloux à titre de préposée au restaurant à la Ville de Normandin, selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

186-2020

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT D'UNE
PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN ET À L'ACCUEIL :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner l'engagement de la candidate retenue pour le poste de préposé(e) à l'entretien et à l'accueil à la Chute à l'Ours;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Alyson Bergeron à titre de préposée à l'entretien et à l'accueil à la Chute à l'Ours selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

187-2020

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS
POUR LA POLYVALENTE :

ATTENDU que les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour une utilisation maximale et rationnelle de leurs équipements, infrastructures, locaux et terrains;

ATTENDU que les parties consentent à mettre leurs infrastructures à la disposition des élèves et de la population;

ATTENDU que la commission est propriétaire d'infrastructures;

ATTENDU que la Ville a la responsabilité du camp de jour pendant la période estivale;

ATTENDU que la Ville et sa population utilisent les infrastructures du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le conseil municipal entérine ledit protocole d'entente (Réf.: 241-01) et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, sont mandatés à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

188-2020

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN
CONTENEUR DE CHASSE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac-St-Jean offert du 1er septembre au 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la levée s'effectuera sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que la demande de levée supplémentaire devra se faire par la municipalité directement à la Régie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Accepte le protocole d'entente par la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean pour le service des conteneurs de chasse 2020.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Accepte de défrayer les frais de location des conteneurs.
- c) Accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux.
- d) Autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

189-2020

SOUSSION - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX
PHASE 2 - RESURFAÇAGE DU ROCHER :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX (tx incluses)	NOTES
Englobe	35 508.88 \$	Conforme
SNC Lavalin	44 265.38 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal accorde le mandat pour le contrôle des matériaux, phase 2 pour le resurfaçage du chemin du Rocher au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Englobe" au prix de 35 508.88 \$, incluant les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 2 juillet 2020.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

190-2020

AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION
DU SERVICE ACCÈS D :

CONSIDÉRANT certaines problématiques rencontrées lors de l'absence de l'administrateur principal du service Accès D de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise Madame Nadia Genest et Monsieur Gilles Potvin à être tous deux administrateurs principaux pour le service Accès D pour les folios suivants: 3638, 5327, 25035 et 25036.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

191-2020

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Approbation du règlement d'emprunt 563-2020, modifié par la résolution 165-2020, pour les travaux sur le chemin du Rocher.

Caisse populaire des Plaines boréales; OBJET: Attribution d'une aide financière de 4 000 \$ pour le projet de reboisement du Site touristique Chute à l'Ours.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

192-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

193-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

194-2020

VARIA :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau invite la population à se procurer des masques.

195-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17
AOÛT 2020 :

196-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 27.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière